

Communiqué en date du 23 AOÛT 2018

**Dimanche 02 septembre :  
la Caldéniacienne fête ses 30 ans**

Manifestation sportive réputée dans toute la Grande Région et même au-delà, la « Caldé » constitue depuis 30 ans une belle vitrine pour notre village. Chacun de nous peut contribuer à la réussite de cette manifestation par l'accueil que nous réserverons aux coureurs et notre tolérance par rapport aux gênes inévitables occasionnées par un tel événement.

Ainsi, je vais être amené à modifier le plan de circulation dans le village et à restreindre le stationnement par arrêté municipal.

Sachez d'ores et déjà que le stationnement sera interdit :

- sur le parking de la salle Maurice Bouchot du mardi 28 août-8h au mardi 04 septembre 12h.
- sur les deux parkings de la rue des Coquillottes du vendredi 31 août-8h au dimanche 02 septembre 15h
- sur le parking de l'école maternelle rue de l'Eglise du vendredi 31 août-8h au dimanche 02 septembre 15h

Site départ/arrivée : surveillance par des agents de sécurité de 7h30 à 13h30.

Je vous remercie par avance de votre compréhension et mieux encore de votre contribution (je pense aux nombreux bénévoles impliqués) à la réussite de cette 30<sup>ème</sup> Caldé.

Le Maire, E. PAYEUR

<u>Départs</u>	9h	la randonnée pédestre	) Inscriptions
	9h30	les 10km	) 1h00/1h30
	9h50	le semi marathon	) avant les départs

*Possibilité de retirer votre dossard le samedi 1er septembre, de 14h30 à 17h  
Place de la Mairie (devant la Médiathèque).*

**T.S.V.P. → → → → → → → → → → → → → → → → → →**

Communiqué en date du 23 AOÛT 2018

**RAPPELS**

**INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE**

**Rappel** : les inscriptions sur la liste électorale sont reçues en Mairie **du 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE au 31 DECEMBRE 2018.**

Sont concernés : les nouveaux habitants, les personnes non inscrites et les jeunes gens atteignant leurs 18 ans au **28 février 2019 (s'ils n'ont pas déjà été inscrits d'office).**

**Se présenter en Mairie muni du livret de famille.**

**LE PASS-NOTAIRES**

Dans le cadre de l'action entreprise avec l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle, le Comité Départemental d'Accès au Droit et la Chambre Départementale des Notaires de Meurthe-et-Moselle vous proposent **l'accès à une consultation gratuite** auprès du Notaire de votre choix sur le département de Meurthe-et-Moselle. Si vous êtes intéressés, vous pouvez venir **retirer ce « pass-notaires » à la Mairie** que vous remettrez au notaire lors de votre rendez-vous.

**RECENSEMENT MILITAIRE**

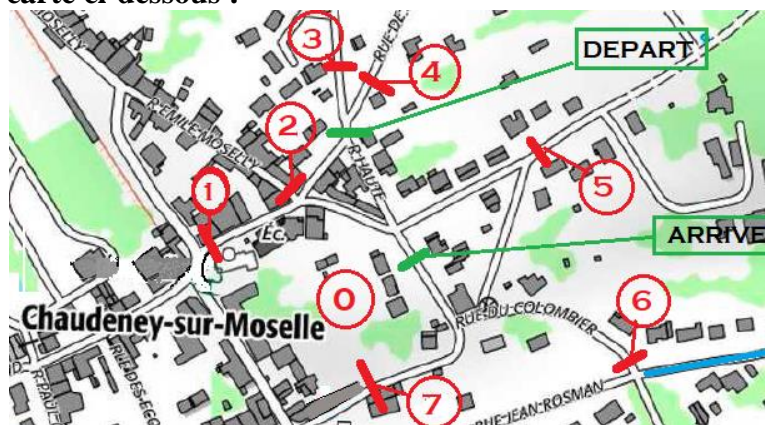
Les jeunes gens (**filles et garçons**) doivent se faire recenser en mairie pour le **Service National dès leurs 16 ans.** Se munir du livret de famille.

Commune de CHAUDENEY – sur – MOSELLE

Communiqué en date du 23 AOÛT 2018

Dimanche 02 septembre, 30<sup>ème</sup> édition de  
« La Caldéniacienne »

Attention, circulation restreinte le dimanche 2 septembre  
En concertation avec la préfecture et **dans le cadre des mesures de sécurité**,  
la circulation sera bloquée **dès 7h30 à 13h00** aux 7 points d'accès selon la  
carte ci-dessous :

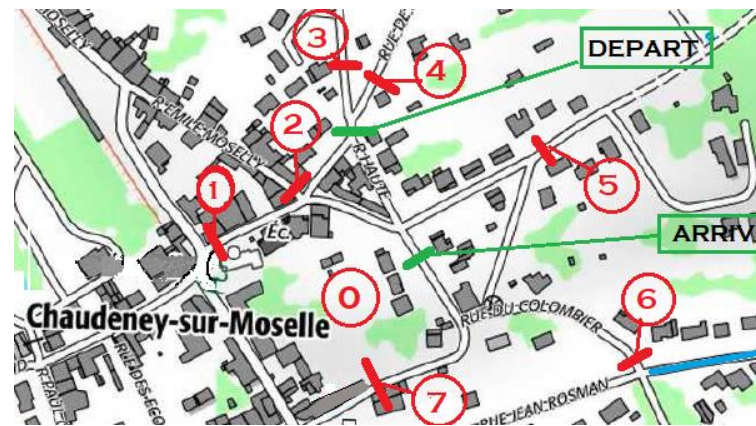


Les habitants des rues :

Haute, de L'Eglise, du Colombier, Gaston BICQUELET, Haut des Pâtis,  
Coteau de Parvaux et impasse des Henriottes qui souhaitent se déplacer  
durant ce créneau horaire, veilleront à stationner préalablement leur véhicule à  
l'extérieur de cette zone. Merci de votre compréhension.

## ENTRETIEN DES TROTTOIRS

L'embellissement, la propreté mais aussi la sécurité de notre village est  
l'affaire de chacun d'entre nous. Plus encore peut-être avec l'accueil de plus de  
2000 coureurs à l'occasion de la Caldé. Aussi, nous vous rappelons que **le  
désherbage des trottoirs est de la responsabilité de chaque habitant** (qu'il  
soit locataire ou propriétaire). Un arrêté communal (consultable en mairie) a  
été pris dans ce sens.



Commune de CHAUDENEY – sur – MOSELLE

Communiqué en date du 23 AOÛT 2018

Dimanche 02 septembre, 30<sup>ème</sup> édition de  
« La Caldéniacienne »

Attention, circulation restreinte le dimanche 2 septembre  
En concertation avec la préfecture et **dans le cadre des mesures de sécurité**,  
la circulation sera bloquée **dès 7h30 à 13h** aux 7 points d'accès  
selon la carte ci-dessous :

Les habitants des rues :

Haute, de L'Eglise, du Colombier, Gaston BICQUELET, Haut des Pâtis,  
Coteau de Parvaux et impasse des Henriottes qui souhaitent se déplacer  
durant ce créneau horaire, veilleront à stationner préalablement leur  
véhicule à l'extérieur de cette zone. Merci de votre compréhension.

## ENTRETIEN DES TROTTOIRS

L'embellissement, la propreté mais aussi la sécurité de notre village est  
l'affaire de chacun d'entre nous. Plus encore peut-être avec l'accueil de  
plus de 2000 coureurs à l'occasion de la Caldé. Aussi, nous vous rappelons  
que **le désherbage des trottoirs est de la responsabilité de chaque  
habitant** (qu'il soit locataire ou propriétaire). Un arrêté communal  
(consultable en mairie) a été pris dans ce sens.